

Communiqué de presse de la fédération des associations professionnelles [angestellte bern](#)

Les mesures salariales cantonales pour l'année 2025 sont insuffisantes

Pour 2025, le Conseil-exécutif prévoit une compensation du renchérissement de 1% pour le personnel et des augmentations de salaire individuelles de 1,3 % pour le personnel cantonal et de 1,5% pour le corps enseignant. Etant donné qu'un retard de 2,3% sur le renchérissement s'est accumulé au cours des dernières années, les mesures salariales dans le domaine du renchérissement sont insuffisantes.

L'augmentation individuelle des salaires correspond aux années précédentes. Elle n'est pas élevée, mais régulière, ce qui fait du canton un employeur fiable. Des analyses ont toutefois montré que les salaires de départ dans le canton sont relativement bas. Cela ne vaut pas seulement pour le corps enseignant, mais aussi pour de nombreux autres secteurs professionnels. Une augmentation rapide des salaires de départ est nécessaire pour rester relativement compétitif par rapport à l'économie privée et au niveau intercantonal.

Lors des discussions entre partenaires sociaux au début de l'année 2024, il a été reconnu que, dans le canton, les employé·es ont un retard de 2,3% sur le renchérissement des dernières années. Les associations s'attendent à ce que ce retard soit résorbé d'ici 2025. Pour cela, une compensation du renchérissement de 3,3% est nécessaire, compte tenu d'un faible renchérissement prévu de 1%. C'est la seule façon d'éviter une nouvelle perte de pouvoir d'achat. Compte tenu de l'augmentation du taux de fluctuation, le canton doit tout mettre en œuvre pour rester un employeur attractif et créer de bonnes conditions-cadres pour les institutions, notamment grâce à une compensation suffisante du renchérissement.

Des mesures salariales plus élevées sont également un signal important pour d'autres branches. Ainsi, la Société suisse des employé·es de commerce demande des mesures salariales allant jusqu'à 5%. Selon l'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI Berne, de telles mesures salariales sont également nécessaires dans le domaine des soins si l'on veut vraiment améliorer la situation des infirmières et infirmiers.

Le Grand Conseil peut agir en faveur d'une compensation du renchérissement plus élevée afin de réduire le retard en matière de renchérissement et de rendre le canton et les institutions de santé plus compétitifs. En fin de compte, tout le monde profite du fait que le canton de Berne, en tant qu'employeur, attire de bons employés grâce à des conditions de travail attractives : En effet, ils garantissent : des soins de qualité, des procédures efficaces dans la construction et la justice, une bonne qualité dans la formation, des réponses étayées aux interventions des député·es au Grand Conseil.

Contacts pour des demandes de média :

Association du personnel de l'État de Berne, Daniel Wyrsh, directeur: 079 784 36 94

Formation Berne : Anna-Katharina Zenger, responsable syndicale, 079 304 67 39

Association bernoise des employés de commerce : Ruedi Flückiger, directeur: 079 223 30 87

ASI Berne : Flurina Klopfenstein, directrice : 031 380 54 69

Berne, le 22 août 2024